TL 2370
-4

NATIONS UNIES · UNITED NATIONS

SERVICE DE L'INFORMATION - OFFICE DES NATIONS UNIES A GENÈVE
INFORMATION SERVICE - UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Communiqué de presse HR/1653
18 février 1985

LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME POURSUIT L'EXAMEN DU DROIT A L'AUTODETERMINATION

La Commission des droits de l'homme a poursuivi cet après-midi, lundi 18 février, l'examen du point 9 de l'ordre du jour intitulé: "Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère ou à l'occupation étrangère". La séance du matin a été annulée, la neige ayant bloqué les voies d'accès au Palais des Nations.

Ont participé au débat sur ce point de l'ordre du jour les Représentants des pays suivants: Japon, Australie, Etats-Unis, Tanzanie, Royaume-Uni, Mozambique. Les Observateurs de l'Iran, de l'Afghanistan et de la Pologne sont également intervenus ainsi que le Représentant du Conseil international du Traité Indien.

La Commission se réunira à nouveau demain, mardi 19 février à 10 heures, pour poursuivre l'examen du droit à l'autodétermination. Elle examinera les projets de résolution E/CN.4/1985/L.13 : "Question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine"; et E/CN.4/1985/L.16: "La situation des droits de l'homme en territoire syrien occupé" présentés au titre du point 4 de l'ordre du jour.

Résumé des interventions

Mme Hisami KUROKOCHI (Japon) a déploré l'offensive que les forces vietnamiennes poursuivent au Kampuchea, poussant un grand nombre de Kampucheens à se réfugier en Thaïlande. Le problème kampucheen devrait être résolu pacifiquement, sans recours à la force armée. Le Japon a toujours soutenu un règlement politique fondé sur le retrait de toutes les forces militaires étrangères du Kampuchea et sur l'exercice du droit du peuple kampucheen à l'autodétermination.

Le Représentant japonais a déclaré qu'une décennie s'était écoulée depuis l'invasion par l'Union soviétique de l'Afghanistan, provoquant un exode massif de population qui est allée chercher refuge au Pakistan et en Iran. Le Japon rend hommage à l'effort humanitaire que le Pakistan a déployé pour faire face à cette situation, et continuera à lui fournir de l'aide par l'intermédiaire du HCR, du PAM et d'autres Organisations.

Les communiqués sont destinés à l'information; ils ne constituent pas des documents officiels
For use of information media; not an official record

.../...

Sir Anthony WILLIAMS (Royaume-Uni) a reconnu les conséquences néfastes du système d'apartheid pratiqué par l'Afrique du Sud qui refuse le droit à l'autodétermination à la majorité de sa population pour des raisons de race. L'autodétermination et le racisme sont donc étroitement liés. Le droit à l'autodétermination occupe une place importante dans les Pactes internationaux qui reflètent les aspirations des nouveaux Etats indépendants.

Sir Anthony a ajouté que l'ère coloniale est maintenant dépassée. Presque tous les pays qui étaient des colonies anglaises sont indépendants et se retrouvent en libre association dans le Commonwealth. Le Commonwealth possède aujourd'hui, au sein de son secrétariat, une nouvelle unité des droits de l'homme, créée sur proposition de la Gambie.

Mais le fait que l'ère coloniale soit dépassée ne signifie pas que tous les peuples du monde jouissent de l'autodétermination. L'autodétermination implique qu'ils puissent déterminer librement leur statut politique et puissent poursuivre leur développement économique, social et culturel.

De nombreux peuples sont encore privés du droit à l'autodétermination par des puissances néo-coloniales, en Afghanistan et au Cambodge, ou par des "cliques" qui imposent leur idéologie sans consulter leurs concitoyens. Ces systèmes sont caractérisés par l'oppression, les violences et la torture. Sir Anthony a ensuite cité des faits qui démontrent la présence militaire et l'agression politique, par exemple, les millions de réfugiés afghans qui ont fui leur pays.

Il a ajouté que la communauté internationale doit refuser de reconnaître la subjugation du Cambodge. Un retrait immédiat des troupes vietnamiennes doit être exigé.

Mme Esperança MACHAVELA (Mozambique) a déploré que des violations flagrantes du droit fondamental à l'autodétermination persistent encore dans plusieurs parties du monde. Elle a condamné le refus systématique du régime sud-africain de reconnaître ce droit à sa population noire, l'occupation de la Namibie et les agressions perpétrées sur les pays voisins.

Le Mozambique réaffirme sa solidarité avec le peuple sud-africain qui lutte sous l'égide de l'ANC et soutient que la résolution 435 du Conseil de sécurité demeure le seul cadre politique et juridique pour l'indépendance de la Namibie.

En ce qui concerne le Sahara occidental, le Mozambique estime que la recherche d'un règlement doit reposer sur la résolution No 204 de la 19ème session de l'Organisation de l'unité africaine.

Mme Machavela a attiré l'attention de la Commission sur la situation du Timor oriental, déclarant que le peuple du Timor se bat, encadré par le FRETILIN pour reconquérir son indépendance et la reconnaissance de sa dignité nationale. Le Mozambique soutiendra tous les efforts entrepris par le Secrétaire général des Nations Unies pour rechercher une solution juste dans cette région.

.../...